



La Chambre  
de commerce  
de la grande région  
de **Saint-Hyacinthe**



PRÉSENTENT



# GALA DES AFFAIRES 2025

L'EXCELLENCE ENTREPRENEURIALE MASKOUTAINE



DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
version destinée aux entreprises





LE GALA DES AFFAIRES EST LE PLUS PRESTIGIEUX  
CONCOURS D'ENTREPRENEURS DE LA GRANDE RÉGION  
DE SAINT-HYACINTHE. IL EST L'OCCASION DE CÉLÉBRER  
L'INNOVATION, L'AMBITION, L'ENTREPRENEURIAT  
ET LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES  
ET GENS D'AFFAIRES D'ICI.

---

LES FINALISTES ET LAURÉATS DU CONCOURS CONSTITUENT  
DES MODÈLES INSPIRANTS POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ  
D'AFFAIRES ET LE MILIEU ÉCONOMIQUE DE NOTRE RÉGION.  
ILS SONT DES EXEMPLES CONCRETS DE LA DÉTERMINATION  
ET DE L'EXCELLENCE QUI DISTINGUENT NOTRE RÉGION.

---

LE CONCOURS S'ADAPTE À LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE  
ET L'ÉVOLUTION DU MONDE DES AFFAIRES.

# LES DATES IMPORTANTES

15

JANV.

## CONFÉRENCE DE PRESSE

lancement officiel  
du concours

6

MARS-16H

## DATE LIMITE

pour le dépôt  
des dossiers  
de candidature

25

MARS

## DÉVOILEMENT DES FINALISTES

Annonce  
des entreprises  
finalistes

26

AVRIL

## GALA DES AFFAIRES

au Centre  
de Congrès de  
Saint-Hyacinthe

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE DANS L'UNE OU L'AUTRE  
DES CATÉGORIES, L'ENTREPRISE CANDIDATE DOIT REMPLIR  
LES CONDITIONS SUIVANTES :

- + Être située sur le territoire de la grande région de Saint-Hyacinthe, c'est-à-dire la MRC des Maskoutains ;
- + Une entreprise commanditaire du Gala des affaires ne peut présenter sa candidature dans la catégorie qu'elle commandite ;
- + Avoir plus de trois ans d'existence, sauf en cas d'avis contraire dans la description de la catégorie.
- + Pour qu'un OBNL puisse soumettre sa candidature, au moins 50 % de son chiffre d'affaires doit provenir de ses revenus autonomes générés par la vente directe de ses produits ou services. En d'autres termes, les subventions, les taxes, les cotisations d'adhésion et les crédits d'impôt reçus par l'organisme au cours de la dernière année ne doivent pas compter pour 50 % ou plus de ses revenus totaux.
- + S'engager à être présente à l'annonce des finalistes le 25 mars, et au Gala des affaires lors de la soirée du 26 avril 2025 si elle figure parmi les finalistes.
- + **Le formulaire doit être rempli en entier et envoyé en ligne avant 16 h, le 6 mars 2025.**

Notez qu'il n'est pas obligatoire d'être membre de la Chambre de commerce pour déposer un dossier de candidature

## POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

La période de dépôt de candidature se termine le **6 mars 2025**, à 16 h.

- + Toute entreprise répondant aux conditions générales d'admissibilité peut déposer sa candidature en remplissant le formulaire de mise en candidature en ligne au [www.chambrecommerce.ca](http://www.chambrecommerce.ca).
- + Lorsque le formulaire aura été reçu et validé par la Chambre de commerce et Saint-Hyacinthe Technopole, en accord avec les critères d'admissibilité, un courriel confirmant la réception du formulaire sera envoyé à l'entreprise.

Outre les critères énoncés dans les conditions générales d'admissibilité, certains motifs pourraient entraîner le refus d'une candidature. Le comité organisateur se réserve le droit d'écarter toute candidature qu'il jugera nécessaire.

## CONFIDENTIALITÉ, VÉRIFICATION ET JURY

Les candidatures seront soumises à un jury indépendant formé de 5 à 7 personnes issues du milieu des affaires de la grande région de Saint-Hyacinthe, dont une personne peut provenir de l'extérieur du territoire de la MRC des Maskoutains pour assurer une objectivité.

Les membres du jury seront dévoilés seulement lors du Gala des affaires du 26 avril 2025. Ceux-ci respectent un contrat de confidentialité et ne peuvent soumettre leur candidature.

Un vérificateur s'assurera de la recevabilité et de la conformité des candidatures.

La Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe et Saint-Hyacinthe Technopole garantissent la confidentialité des dossiers, lesquels seront détruits après le Gala du 26 avril 2025.

# ANNONCE DES FINALISTES

Les entreprises déposant un dossier de candidature s'engagent à être présentes le 25 mars 2025, lors du dévoilement des finalistes au Gala des affaires.

## CATÉGORIES

Les catégories pour l'édition 2025 du Gala des affaires sont les suivantes. Vous pouvez déposer votre candidature dans un maximum de deux (2) catégories.

### ENTREPRISE DE SERVICES

Cette catégorie reconnaît une entreprise de services, incluant les entreprises de construction et les services professionnels, qui se distingue par son rayonnement, ses performances générales, la qualité de ses services et de ses réalisations, l'efficacité de ses opérations, la satisfaction de sa clientèle ou son souci de la relève.

- + Apport économique et le rayonnement de l'entreprise dans la région
- + Réalisation de projets de croissance
- + Améliorations et innovations des services

### COMMERCE DE DÉTAIL

Cette catégorie reconnaît un commerce de détail qui se distingue par ses performances générales, par son projet d'expansion ou de relève, ses activités de marketing ou son souci de répondre aux besoins de la clientèle.

- + Apport économique et le rayonnement de l'entreprise dans la région
- + Réalisation de projets de croissance
- + Initiatives pour développer le service à la clientèle et l'expérience client

### ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE (30 EMPLOYÉS ET MOINS)

Cette catégorie s'adresse à une entreprise de fabrication qui se distingue par son rayonnement, ses performances générales, son projet de relève, l'efficacité de ses opérations ou l'innovation de ses procédés ou méthodes de fabrication.

- + Apport économique et le rayonnement de l'entreprise
- + Réalisation de projets de croissance
- + Pratiques de gestion

### ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE (PLUS DE 30 EMPLOYÉS)

Cette catégorie s'adresse à une entreprise de fabrication qui se distingue par son rayonnement, ses performances générales, son projet de relève, l'efficacité de ses opérations ou l'innovation de ses procédés ou méthodes de fabrication.

- + Apport économique et le rayonnement de l'entreprise
- + Réalisation de projets de croissance
- + Pratiques de gestion

## NOUVELLE ENTREPRISE (MOINS DE 3 ANS D'EXISTENCE)

Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui s'est installée ou qui a démarré dans la région depuis moins de trois (3) ans et qui, indépendamment de sa taille et de sa nature, s'est distinguée par sa croissance, sa créativité, ses réalisations et/ou l'atteinte de ses objectifs.

- + Nature de l'entreprise (l'idéation, le processus de démarrage)
- + Valeur ajoutée dans le marché
- + Innovation et les projets de croissance

## RELÈVE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui se démarque par la réussite de son processus de transfert à l'interne (relève d'entreprise : famille immédiate) ou à l'externe (repreneuriat : employés, tiers externes).

- + Démarche de transfert d'entreprise : les éléments déclencheurs, les étapes, le type de ressources utilisées, etc.
- + Transition avec la direction, les employés, les clients, les fournisseurs, etc., et les plus grands défis rencontrés
- + Grande réussite dans cette démarche de relève

## PRIX INNOVATION

Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui se démarque par ses nouvelles pratiques d'affaires innovantes, que ce soit au point de vue de la productivité (processus et procédés), de la création de nouveaux produits ou services, des technologies (nouvelles techniques ou conceptions), de la diversification de marchés, de l'introduction d'une nouvelle technologie ou pratique en matière de gestion (modèle d'affaires).

- + Description de la ou les innovations mises en place au sein de l'entreprise
- + Impacts de cette innovation sur l'entreprise, dans son secteur d'activités et dans la région

## PRIX DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui intègre les principes ESG dans ses activités, en prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales. Elle vise à reconnaître les initiatives novatrices et pérennes qui favorisent un avenir durable et en contribuant ainsi à la prospérité de la communauté et à la protection des ressources.

- + Initiatives pour réduire l'empreinte écologique et protéger l'environnement
- + Actions pour promouvoir l'équité, l'inclusion et le bien-être des employés, de même que l'impact social de ses activités sur sa communauté
- + Pratiques de gestion transparente et éthique, impliquant les parties prenantes

# PRIX DISTINCTION

Les catégories suivantes sont des catégories qui ne sont pas ouvertes aux candidatures. Les lauréats seront déterminés par le jury selon des critères de sélection précis.

## COUP DE CŒUR DU JURY

Ce prix décerné par le jury récompense un projet innovateur et original, toutes catégories confondues, qui aura su enthousiasmer le jury d'honneur.

## PRIX BÂTISSEUR

Ce prix s'adresse à une personnalité de la communauté d'affaires qui, au cours de sa carrière, a marqué le paysage maskoutain par ses accomplissements et son engagement en plus de contribuer à l'essor de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe et de ses membres.

## PRIX DE LA TECHNOPOLE - LÉANDRE-DION

Le Prix Léandre-Dion récompense une entreprise, une organisation, une institution, une personnalité ou un regroupement qui a contribué de façon significative au rayonnement et au développement de la Technopole et/ou à l'avancement de l'industrie agroalimentaire.

## GRAND PRIX DES AFFAIRES

Ce prix, le plus prestigieux du Gala des affaires, s'adresse à une entreprise ou une organisation qui se distingue par sa contribution particulière au développement économique régional, que ce soit par sa création d'emplois, ses performances d'affaires ou par son apport au développement d'un créneau d'avenir.





La Chambre  
de commerce  
de la grande région  
de **Saint-Hyacinthe**



POUR TOUTE INFORMATION OU QUESTION,  
COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE ÉQUIPE!

[gala@chambrecommerce.ca](mailto:gala@chambrecommerce.ca)  
450 773-3474

[www.chambrecommerce.ca](http://www.chambrecommerce.ca)

**B O N   S U C C È S !**